portant pavillon de l'amiral Dartige du Fournet, qui reviendra dans les eaux françaises.

LE VOYAGE DU DUC DE MONTPENSIER

Paris, 27 mars. — La « Presse Nouvelle » publie la dépêche suivante d'Athènes. « Le duc de Montpensier prétendant à la couronne d'Albanie, est arrivé à Corfou à bord de son yacht « Mekong ».

L'assassinat du Roi de Grèce

« L'AMPHTITRITE »
PORTANT LA DÉPOUILLE MORTELLE DU ROI GEORGES DEBARQUE AU PIRÉE

Athènes, 27 mars. — L'*Amphtitrite*, transportant le cercueil du roi Georges, est entré dans le port du Pirée ce matin, à 11 h. 30.

Au débarcadère attendaient le Saint-Synode, les ministres et autorités civiles et militaires. Lorsque l'*Amphtitrite* eut accosté, ministres et métropolite montrèrent à bord. Une prière fut faite par ce dernier.

Le cercueil, précédé du clergé, fut alors débarqué. Le corps était porté par les princes et suivi par le roi Constantin, donnant le bras à la reine-mère.

Pendant le débarquement du corps du roi, et depuis le départ du cortège du débarcadère jusqu'à l'arrivée à la gare, les batteries ont tiré des salves successives.

Les commandants des navires étrangers se mêlèrent au cortège, à la suite des officiers grecs. Les détachements étrangers étaient placés dans l'ordre alphabétique des pays.

Dans toutes les rues du Pirée par lesquelles a passé le cortège, les maisons étaient décorées de noir et de mauve. Quand le train s'ébranla, les batteries tirèrent à nouveau des salves. Les navires étrangers prirent part aux saluts.

L'arrivée à Athènes

Athènes, 27 mars. — L'arrivée du train à Athènes fut signalée par de nombreux coups de canon, qui cessèrent lorsque le cortège atteignit la cathédrale. Une foule immense et recueillie se pressait dans les rues. Le cortège s'est immédiatement dirigé vers la cathédrale.

UNE AFFAIRE EMBROUILLÉE

M. François Rouvier et les usuriers

Paris, 27 mars. — C'est M. François Rouvier, fils de l'ancien Président du Conseil défunt, qui était, paraît-il, visé par la note publiée par un journal de Paris, et que nous avons transmise sous le titre : « Un scandale en perspective ».

Cette note est démentie, ce matin, par un de nos confrères qui déclare que le bruit couru dans la soirée qu'il s'agissait du fils de Maurice Rouvier qui fut, on le sait, président du conseil, n'est pas fondé.

Nous avons vu Mme Rouvier, elle élève la protestation la plus indignée contre ces allégations qui sont, dit-elle, contraire à la vérité.

Le journal « Paris-Midi » a reçu, dit-il, d'une personne très au courant des faits et gestes, du jeune François Rouvier, une communication qu'il reproduit sous toutes réserves. Cette histoire pourrait se résumer en quelques lignes :

« Un fils de famille, mineur, qui attend incessamment un gros héritage, est la proie des usuriers. Sa mère l'apprend, et fait intervenir la police.

» François Rouvier, qui sera majeur en août prochain, et qui, à cette époque, héritera d'environ 5 millions, sans compter ses droits futurs sur la fortune de Mme Rouvier, qui est évaluée à 45 millions, vit avec une femme, dans une maison voisine de celle de sa mère.

Désireuse d'empêcher ce scandale de continuer, Mme Rouvier avait décidé de couper les vivres à son fils. Celui-ci alla trouver plusieurs usuriers, qui n'hésitèrent pas à lui avancer des sommes considérables.

Dernièrement, François Rouvier, s'adressa pour une demande d'argent, à une personne habitant boulevard Clichy, en la priant de le mettre en rapport avec un prêteur pouvant lui avancer 250.000 francs. Cette personne prévint Mme Rouvier de la demande qui lui avait été adressée, et conseilla à cette dernière, de prêter elle-même, sous un nom d'emprunt, l'argent que demandait son fils. On ferait signer au jeune homme une reconnaissance de dette de 200.000 francs. Il lui serait remis 150.000 fr. Mme Rouvier, à la majorité de son fils, lui raconterait comment elle lui avait économisé 50.000 francs de commission aux usuriers.

Que se passa-t-il au cours des transactions que nécessita ce prêt? La vérité est bien difficile à établir pour ceux qui n'y furent pas mêlés.

On m'a dit, toutefois, que la sûreté, à la demande de Mme Rouvier, était intervenue et que le jour où François Rouvier vint, en auto, Boulevard Clichy pour y toucher la somme promise, il trouva deux inspecteurs de la Sûreté, qui le firent monter dans un taxi et qui filèrent avec lui. Pourqoi cette intervention de la sûreté?

L'affaire ne saurait demeurer longtemps mystérieuse.

Un patronage laïque de Paris se livre à Saint-Quentin à des manifestations antimilitaristes

Saint-Quentin, 27 mars. — Le lundi de Pâques, les pupilles de l' « Egalitaire », patronage laïque et mixte de Paris, étaient allés faire un voyage dans cette ville, sous la direction d'un instituteur de la ville de Paris. Or leur passage a donné lieu à de véritables scandales. En passant devant la caserne, les pupilles filles et garçons ont conspué le militarisme, puis continuant leur promenade à travers la ville, ils ont chanté l' « Internationale » pendant que leurs petits camarades de la Fraternelle de Saint-Quentin, répondaient par l'hymne au 17e.

Sur le boulevard Henri-Martin, les deux sociétés l' « Egalitaire » et la « Fraternelle » rencontrèrent un agent de police : « Les agents n'en faut plus » « hou » crièrent garçons et fillettes. L'instituteur M. Gaillard, très heureux de voir former dans ces jeunes cerveaux les idées qui étaient les siennes voulut les illustrer par une leçon de choses. On sait qu'aux dernières élections municipales, la municipalité collectiviste de Saint-Quentin a été remplacée par une municipalité modérée. M. Gaillard mit à profit l'événement. Place de l'Hôtel-de-Ville, il dit à ses élèves leur montrant le carillon de Saint-Quentin : « Vous voyez ce carillon, l'année dernière il jouait l' « Internationale » qu'on vous empêche de chanter aujourd'hui, mais dans 3 ans, il la jouera encore.

Les accroupis de Vendôme

LE CLASSEMENT DU CLOCHER SAINT-MARTIN

Paris, 27 mars. — L'administration a prononcé le classement du clocher Saint-Martin de Vendôme où le Conseil municipal actuel anticlérical, avait trouvé spirituel d'installer des latrines. Une dépêche de Vendôme adressée à M. Barrès annonce que malgré le classement, le Conseil municipal fait continuer les travaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LE DÉBAT SUR LE PROJET D'AMNISTIE

Un amendement de M. Thivrier en faveur des antimilitaristes
Le Gouvernement le repousse
et la Chambre prononce le renvoi à la Commission
La suite à vendredi

Séance du jeudi, 24 mars 1913
Présidence de M. Deschanel, président

La séance est ouverte à 2 h. 15, devant une Chambre dont la physionomie n'est déjà plus celle de mardi.

Au banc du gouvernement sont MM. Ratier, Klotz, Dumont, Massé, Jean Morel et Thierry.

UNE LIGNE D'INTERET LOCAL DANS LES ARDENNES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique l'établissement, dans les Ardennes, d'un chemin de fer d'intérêt local à voie d'un mètre formant prolongement, vers Sugny et Pussemange, de la ligne vicinale belge de Bouillon à Corbion.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

L'AMNISTIE

La Chambre aborde la discussion générale de la loi d'amnistie. La parole est à M. Paul Meunier.

M. PAUL MEUNIER

M. P. Meunier. — Le projet du gouvernement présente des lacunes regrettables. Quand un gouvernement prend l'initiative d'une amnistie, il doit la faire franche, large, loyale, s'adressant à tous les partis. Sinon, elle va à l'encontre de son but.

Les points sur lesquels l'orateur juge incomplet le projet sont : les infractions prévues par les lois sur la presse des 11 juin 1887 et 28 juillet 1894 sur les faits connexes à la désertion et à l'insoumission. Toutes les lois d'amnistie antérieures s'étaient appliquées à ces délits.

En terminant l'orateur dit qu'on a fait aux cheminots des promesses solennelles que ne peuvent oublier deux des membres du gouvernement qui faisaient partie du cabinet Monis.

Cette allusion à M. Ch. Dumont provoque de vifs applaudissements à gauche.

— Allons-nous entrer dans la même voie? C'est fort bien de saluer l'ascension de M. Poincaré au degré le plus élevé de sa brillante destinée, mais qui résistera aux mêmes suggestions auxquelles ont obéi les auteurs de la présente loi lorsqu'il s'agira de marquer l'avènement de ses successeurs à la présidence de la République!

M. L. ANDRIEUX

M. L. Andrieux intervient ensuite :

M. Andrieux. — Mon vote est acquis au principe de l'amnistie, mais je tiens à présenter quelques observations. L'amnistie d'aujourd'hui est un don de joyeux avènement. Ainsi comprise elle correspond à une manière d'illuminer, de pavoiser. L'amnistie jubilaire a des précédents dans notre histoire, mais elle est surtout particulière aux époques monarchiques.

Aujourd'hui prenons garde à ce que nous allons faire. Ce n'est pas une amnistie que nous allons voter; c'est l'amnistie septennale. (Applaudissements sur divers bancs.) Or, ceci est très grave. C'est l'injustice dans la répression. C'est l'impunité pour qui connaît à fond la procédure et sait s'en servir. Il était tout naturel qu'ainsi comprise la loi provoquât une multitude d'amendements et, de fait, ils sont trop. Le gouvernement, primitivement, entendait n'amnistier que les délits de droit commun, mais en admettant au bénéfice de la loi les délits ou crimes d'insoumission et de désertion, il a ouvert la brèche à tous les amendements.

Et M. Andrieux de développer l'amendement qu'il propose et tend à appliquer l'amnistie à toutes les infractions punies de peines correctionnelles ou de simple police.

Et comme, sans trop savoir comment, M. Dumas fait une allusion aux mémoires de l'ancien préfet de police, celui-ci de répondre :

— Nous ne sommes pas ici pour discuter les mémoires d'un préfet de police. Interpellez-moi si vous voulez.

De son côté, M. Delcluse, qui, depuis le début de la séance, se livre à une gesticulation désordonnée, s'attire cette apostrophe de M. Andrieu :

— Véritablement, à l'égard de quelques-uns, il y aurait profit que la douche se substituât à la sonnette. (Hilarité.)

L'orateur demande encore l'amnistie en faveur des employés des P. T. T. frappés administrativement.

— D'une façon générale, termine-t-il, jetons à tous les malheureux, à tous les malheureux, à tous ceux qui souffrent, l'aumône du pardon. M. le garde des Sceaux, Dieu vous le rendra. (Rires et applaudissements au centre.)

L'ARTICLE PREMIER

On aborde l'article premier et on en adopte sans débat le premier paragraphe :

Amnistie pleine et entière est accordée pour les faits commis antérieurement au 30 janvier 1913 :
1° A toutes les infractions en matière de réunions, d'élections, de grèves.

Ici M. Marietton propose d'ajouter :

A toutes les infractions en matière de manifestations à l'occasion du 1er mai, contre la vie chère, contre la guerre et en général les manifestations sur la voie publique ayant un caractère politique ou économique.

M. Delahaye. — Y comprenez-vous les camelots du Roi?

M. Marietton. — Oui.

M. Ratier, *garde des Sceaux*. — Le gouvernement vous demande de rejeter cet amendement. (Interruptions à l'extrême-gauche.)

M. Sembat. — Quel gouvernement?

M. Ratier. — Le gouvernement qui est sur ces bancs et que je représente en ce moment.

M. Albert Poulain appuie l'amendement en question. Peut-on excepter de l'amnistie des individus condamnés pour quelques cris qui, souvent, n'ont rien de séditieux?

M. Delahaye. — On en a condamné pour avoir crié: « Vive l'armée! »

M. Ratier. — Le vote qu'on vous demande est très grave, car le texte vise s'appliquant à toutes les infractions comprendrait par conséquent les crimes. (Exclamations.)

M. Lauraine, *président de la Commission*. — Il suffit de modifier ainsi le texte :

A tous les faits à l'exclusion des crimes.

Malgré l'avis néanmoins contraire du garde des Sceaux, l'amendement est adopté. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Gillette Armondy, par contre, propose la restriction suivante :

A l'exception de celles pour faits de corruption électorale.

M. Pourquery de Boisserin, *rapporteur*. — La Commission accepte. Elle vous propose seulement de modifier quelque peu le premier paragraphe de l'article, afin de lui donner l'apparence d'un texte de loi. (Exclamations ironiques.)

Le paragraphe est définitivement réglé :

Amnistie pleine et entière est accordée: 1° à toutes les infractions en matière de réunions, d'élections, grèves et manifestations sur la voie publique, à l'exception de celles pour faits de corruption et fraude électorale.

M. Klotz. — Le gouvernement est résolu à faire respecter le suffrage universel. Il ne saurait donc que se féliciter de l'addition qui lui est proposée. (Très bien.)

Le paragraphe premier est adopté

A mains levées le nouveau texte du premier paragraphe est adopté.

Le deuxième paragraphe

On passe au deuxième :

2° A toutes les infractions prévues par les lois sur la presse des 29 juillet 1881, 13 décembre 1898, 16 mars 1893.

UN AMENDEMENT DE M. THIVRIER EN FAVEUR DES SABOTEURS ANTIMILITARISTES

M. Thivrier, au nom des unifiés, demande cette adjonction :

« Ainsi qu'aux délits et faits connexes prévus par la loi du 28 juillet 1894, loi sur les menées anarchistes.

M. RATIER S'ELEVE CONTRE CET AMENDEMENT

Et le garde des Sceaux rappelle le mal des menées anarchistes qu'il a bien fallu songer un jour à réprimer.

Pour mesurer la portée de ce péril, il donne lecture de quelques passages de brochures antimilitaristes où est enseigné le sabotage de la défense nationale.

M. Ratier. — Poursuivis, les auteurs de ces brochures où l'on enseigne si parfaitement de mettre hors d'usage un canon en un instant, ont accepté l'entière responsabilité de leur acte. (Exclamations sur de nombreux bancs.) C'est pour ces gens-là que l'on viendrait aujourd'hui réclamer l'indulgence de la Chambre? Contre eux elle doit, au contraire, se montrer d'une exemplaire sévérité. (Interruptions à l'extrême-gauche.) Elle doit poursuivre de toute sa rigueur les saboteurs de la défense nationale. (Interruptions à l'extrême-gauche.) A l'heure actuelle moins que jamais, alors que le pays va être appelé à de nouveaux sacrifices pour assurer son intégrité et son honneur, on ne comprendrait un acte de clémence en faveur des antimilitaristes. (Vifs applaudissements au centre.)

M. BARTHOU REPOUSSE AUSSI L'AMENDEMENT

M. Barthou. — Le gouvernement vous demande de repousser l'amendement de M. Thivrier. Quand j'ai préparé le projet, j'ignorais que des faits comme ceux que le garde des Sceaux a rappelés eussent été poursuivis. A ce moment-là une décision était prise. Si le gouvernement hésite, il aurait manqué à son devoir. D'autant plus qu'au lendemain du dépôt du projet, des faits semblables se sont renouvelés. C'était un défi. Ce défi nous l'avons relevé et nous demandons à la Chambre de rejeter du bénéfice de l'amnistie les individus visés par la loi de 1894. M. Briquet a prétendu que des républicains avaient combattu la loi de 1894. Oui, M. Brisson entre autres. C'est exact, mais je dis que depuis, à la suite de toutes les menées antimilitaristes que l'on sait, aucun gouvernement n'a jamais proposé l'abrogation d'une législation aussi nécessaire. Je fais donc appel au patriotisme de la Chambre pour rejeter l'amendement de M. Thivrier. (Vifs applaudissements au centre.)

M. Raffin-Dugens. — Patriotisme d'affaires. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

M. Barthou. — Vous parlez de patriotisme d'affaires, je vous mets au défi de me citer une affaire où j'aurais été mêlé et vous défie de mettre en doute mon indépendance et ma probité. (Vifs applaudissements au centre.)

Mais M. Compère-Morel monte à la tribune.

— Le président du Conseil, dit-il, cherche aujourd'hui avec ce mot magique à rattraper la majorité qu'il n'a pas pu avoir mardi. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Patriote? Mais nous le sommes autant que vous, M. le président du Conseil, notamment quand nous proposons l'organisation des milices nationales.

M. Thivrier (*s'adressant à M. Barthou*). — Vous avez besoin de provoquer un mouvement nationaliste. (Applaudissements à l'extrême-gauche.) Vous avez besoin de provoquer le chauvinisme, aussi il est bon que vous insistiez sur le prétendu péril que ferait courir au pays je ne sais quelles menées anarchistes; mais j'ai confiance dans le bon sens de la Chambre. Elle ne vous suivra pas. (Vifs applaudissements.)

M. Barthou. — On dit que nous voulons provoquer un mouvement de nationalisme. (Oh! oui, à l'extrême-gauche.) Je ne doute pas du sentiment patriotique de la Chambre. Mais ce que j'aurais voulu, c'est qu'on vînt dire ici que les faits apportés à la tribune par le garde des Sceaux étaient abominables et qu'on les réprouvait.

A l'extrême-gauche. Nous avons protesté.

M. Barthou. — Soit, vous avez protesté, mais il ne s'agit pas que de mots, il faut des faits, des actes. Le nationalisme, je l'ai combattu autant que vous. (Exclamations à l'extrême-gauche.) Mais y a-t-il un rapport quelconque entre une propagande de pensée et des articles comme ceux rappelés par le garde des Sceaux!

Peut-on amnistier ceux qui indiquent les moyens de saboter un canon? Ou ceux qui signent la lettre de menaces que vous savez aux douze fantoches? (Interruptions à l'extrême-gauche.) Ce sont là des choses intolérables qu'aucun gouvernement, aucune Chambre ne pourra accepter. (Applaudissements au centre.)

M. Dumas. — C'est de la surenchère.

M. Barthou. — Il n'est pas de gouvernement qui ne se doive à assurer le respect de ceux qui ont la défense de la société. (Applaudissements au centre.)

M. P. Meunier fait un effort pour enlever le vote.

LE RENVOI A LA COMMISSION

M. Combrouze. — Je demande le renvoi à la Commission. Nous sommes en présence de contradictions telles que notre conscience a de quoi hésiter. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Mais comme M. Pourquery de Boisserin paraît hésiter, M. F. Buisson intervient :

— L'amnistie, dit-il, n'est pas une question de tout ou rien. Nous en voulons faire une question de stricte justice. Nous sommes en présence de textes qui peuvent soulever des difficultés juridiques. Le renvoi s'impose. Nous voulons en effet assurer l'amnistie à tous ceux pouvant y avoir droit.

Les applaudissements crépitent à l'extrême-gauche et sur une large partie des travées de gauche.

— Le renvoi! Le renvoi! clame-t-on à cor et à cris.

La pression est telle que le Gouvernement et la Commission n'osent plus résister et le renvoi est prononcé.

LE PARAGRAPHE 3

On adopte sur lecture le paragraphe 3 :

A toutes les infractions prévues par les lois du 21 mars 1884.

Le paragraphe suivant concerne les infractions prévues par les lois des 1er juillet 1901, loi sur les associations du 4 décembre 1902, 7 juillet 1904, sauf pour les condamnés en récidive.

M. Lefas demande que la Commission renonce à la clause d'exception contenue dans cet alinéa et qu'ignorait le texte primitif du gouvernement.

La Commission, par la voix de son rapporteur, persiste dans son exclusion.

M. Guernier. — Pouvez-vous dire combien il y a de cas de récidive?

M. Pourquery de Boisserin. — Huit.

M. Guernier. — J'appartiens à un pays qui a particulièrement souffert des inventaires. Je demande à la Chambre de faire l'amnistie complète. (Très bien sur divers bancs.)

M. Lauraine, *président de la Commission*, demande le rejet de l'amendement Lefas.

M. J. Roche. — La Chambre hésitera-t-elle entre le texte large que lui proposait le gouvernement et le texte rétréci de sa Commission?

M. Aubriot. — Nous sommes en présence d'une difficulté analogue à celle de tout à l'heure. Le renvoi me paraît logique.

A mains levées il est prononcé et la suite du débat est renvoyée à vendredi 2 heures.

LA FRANCE A L'EXPOSITION DES BEAUX-ARTS DE MUNICH

On adopte par 442 voix contre 4, un crédit exceptionnel pour la participation de la France à l'exposition des Beaux-Arts de Munich en 1913.

M. Pourquery de Boisserin, au nom de la Commission des Postes, dépose un rapport sur une subvention de 500.000 francs à verser à la Compagnie Sud-Atlantique.

Le projet est adopté par 397 voix contre 11.

La séance est levée à 6 heures 45.

Séance vendredi à 2 heures.

SÉNAT

LE PROJET DE LOI sur les cadres de la cavalerie est voté

Paris, 27 mars. — La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de M. Dubost.

M. Bourely, sous-secrétaire d'Etat aux Finances, dépose le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires applicables aux mois d'avril et de mai 1913. Il dépose également divers projets de loi portant ouverture de crédits supplémentaires.

M. Aimond, rapporteur général, dépose le rapport sur le projet de loi relatif à l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1912, au titre du budget général.

L'urgence est déclarée et le projet de loi adopté.

M. de Selves dépose le rapport sur le projet de loi portant approbation du traité franco-espagnol relatif au Maroc.

L'urgence est déclarée et la discussion fixée à samedi prochain.

Le Sénat adopte successivement le projet de loi relatif aux deux douzièmes provisoires et après lecture du rapport par le rapporteur général, le projet de loi relatif à la répression des infractions spéciales à l'indigenat.

Les cadres de la cavalerie

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la constitution des cadres et effectifs de la cavalerie.

L'urgence est déclarée. M. Gouzy a la parole dans la discussion générale.

DISCOURS DE M. GOUZY

M. Gouzy. — On a dit que le remède aux maux dont souffre notre cavalerie, c'était la suppression de la loi de deux ans. Pour ma part, je considère que ce serait la mesure la plus funeste qu'on puisse prendre au point de vue social, au point de vue républicain, au point de vue militaire. (Protestations à droite.) Le jour où l'on voudra ne recruter pour la cavalerie que des hommes ayant déjà l'habitude du cheval, deux ans suffiront pour former des cavaliers. Tout un mouvement d'opinion en faveur du retour au service de trois ans a été provoqué par la presse réactionnaire. (Murmures à droite.) Aujourd'hui, c'est le ministre de la Guerre lui-même qui déclare nécessaire l'abandon de la loi de deux ans, surtout pour la cavalerie. Et pourtant, son prédécesseur, à l'issue des dernières grandes manœuvres, déclarait que jamais nous n'avions eu une cavalerie plus allante, plus mordante. Alors, je me demande qui trompe-t-on ici? (Très bien! sur un grand nombre de bancs à gauche.)

REPONSE DE M. ETIENNE

M. Etienne. — Les critiques formulées par M. Gouzy, touchent plus au projet pour le rétablissement du service de trois ans qu'au projet actuel. L'heure n'est pas venue de justifier le premier projet. Je dirai seulement qu'il y a urgence à le voter et nous ferons valoir les raisons qu'en justifie l'adoption. (Très bien! à droite, au centre et quelques bancs de gauche.) En ce qui touche la cavalerie, la loi actuellement en discussion est destinée à donner les cadres nécessaires. Je prie le Sénat de la voter. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

DISCOURS DE M. DE KERDREL

Le général de Kerdrel. — J'ai déposé un amendement pour la création d'un poste d'inspecteur général de la cavalerie. Cette création vient d'être réalisée. J'exprime aussi le désir que les régiments de corps soient rattachés à la brigade de cavalerie la plus voisine. Il est nécessaire de donner à notre cavalerie les effectifs dont elle a besoin. Ce sera l'effet du projet de lio portant rétablissement du service de trois ans. Nos officiers ont fait les plus louables efforts pour l'instruction de la cavalerie depuis 1905. Honneur à eux! (Applaudissements à droite.)

DISCOURS DE M. KERAUFLECH

M. de Keraufleck. — L'expérience et la raison ont montré l'importance toujours très grande du rôle de la cavalerie: voyez l'exemple que nous donne l'état-major allemand. (Très bien! à droite.) Ce qu'il faut, avant tout, c'est donner à nos régiments les effectifs nécessaires que le service de deux ans ne réalise pas. On a essayé d'obtenir des engagements; je ne puis qu'applaudir à ces efforts. Il faut, à la cavalerie, des cavaliers de trois ans pour soutenir efficacement la lutte contre la cavalerie allemande. Je n'ai pas la superstition du nombre, mais il ne faut pas que la disproportion entre les combattants soit écrasante. (Très bien! à droite et au centre.) Le pays doit se pénétrer de son devoir militaire; j'ai confiance dans sa foi patriotique. (Vifs applaudissements à droite.)

Le comte d'Alsace, *rapporteur*. — Après les éloquents discours qui viennent d'être prononcés, je crois que votre rapporteur n'a pas de nouvelles explications à vous donner; je me borne à joindre mes applaudissements à ceux qui ont accueilli les discours de MM. de Kerdrel et de Keraufleck. (Très bien! à droite et au centre.)

La discussion générale est close.

Les articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés.

LE IIIe CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION DES ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

Le Sénat adopte ensuite la proposition de loi tendant à autoriser une promotion spéciale dans la Légion d'honneur à l'occasion du IIIe Cinquantenaire de la fondation des écoles vétérinaires.

Puis il s'ajourne à vendredi à 3 heures.

Séance levée à 3 heures 25.

Le Roi d'Espagne victime d'un accident

Paris, 27 mars. — L' « Agence Havas » communique le télégramme suivant de Madrid. Hier, le roi Alphonse XIII voulant aller prendre sa place pour jouer au polo, lança son cheval à un galop très rapide. Le cheval ayant buté fit une chûte et entraîna le roi avec lui. Pris sous sa monture, le roi réussit à se dégager rapidement et se releva, il alluma une cigarette et accueillit en riant les personnes qui accouraient pour lui porter secours, leur déclarant qu'il n'avait rien. Rentré au Palais, le roi qui ressentait quelques contusions peu graves mais gênantes se mit au lit. Il a passé une bonne nuit, ce matin son état s'était amélioré. M. de Romanones déclare que les contusions sont sans importance. Le roi a présidé ce matin le Conseil des ministres qui a été tenu au Palais, dans le salon habituel.

LA TEMPÊTE AUX ÉTATS-UNIS

LA SYMPATHIE DE LA FRANCE

Paris, 27 mars. — A la nouvelle des désastres causés par les inondations, le Président de la République a télégraphié à M. Wilson, président des Etats-Unis, pour l'assurer de la part qu'il prenait à cette catastrophe. De son côté M. Pichon, ministre des affaires étrangères a chargé notre ambasadeur à Washington, d'exprimer au gouvernement fédéral toute la sympathie du gouvernement de la République.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

A LA CHAMBRE

Paris, 27 mars.

Une interpellation sur la réforme administrative

M. Molle, député de l'Hérault, vient d'adresser au président du Conseil, une demande d'interpellation sur les intentions du gouvernement au sujet de la réforme administrative et l'utilité qu'il y aurait à consacrer à la réalisation de cette réforme, prélude nécessaire de la réforme électorale, le fatal répit que fait présager la déclaration ministérielle.

Le monopole des alcools en Indo-Chine

La Commission des affaires extérieures, après avoir entendu M. Jean Morel, ministre des Colonies, sur la question du monopole des alcools en Indo-Chine, a décidé qu'il y a lieu d'ouvrir une enquête sur les conditions dans lesquelles le contrat a été préparé et signé.

DANS L'ARMÉE

LE GÉNÉRAL BORDET
QUI VIENT D'ÊTRE NOMMÉ INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAVALERIE

Les Congrès

Le Congrès de la Mutualité à Montpellier

Montpellier, 27 mars. — Dans sa séance de ce matin, le Congrès de la mutualité a adopté des vœux tendant à ce que la mutualité et l'assistance collaborent à assurer aux prévoyants le bénéfice des organisations existantes ou à créer; que les établissements d'assistance publique créent une mutualité de retraite en faveur de ses adhérents; que les bureaux de bienfaisance soient invités à verser en faveur des enfants. Le Congrès a également adopté un vœu relatif à la création de bureaux de placement gratuit au sein des groupes mutualistes; un vœu sur l'assurance professionnelle contre les risques de chômage; un vœu relatif au vote de la loi sur l'assurance obligatoire, à la condition que les adhérents aux caisses mutualistes ne soient pas soumis à cette obligation; un vœu tendant à ce que des avantages analogues à ceux conférés par la loi des retraites ouvrières aux mutualistes soient accordés dans la loi d'assurance obligatoire contre le chômage involontaire. Un vœu tendant à ce que le Parlement organise l'application de la journée de huit heures n'a pas été adopté.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A MONTPELLIER

Paris, 27 mars. — Le Président de la République quittera Paris samedi prochain, à 8 heures 55 du soir, pour se rendre à Montpellier, où il doit présider le dimanche 30 mars, à la clôture du Congrès international de la mutualité française.

M. Poincaré arrivera à Montpellier, le dimanche matin, à 8 heures 25 et sera reçu sur le quai de la Gare, par le Préfet de l'Hérault, la municipalité de Montpellier, les sénateurs et députés du département, le général commandant le 16e corps d'armée, ainsi que par le bureau du Conseil général et celui du Congrès.

Après la réception des autorités à la Préfecture, le président se rendra au théâtre pour la séance de clôture du Congrès.

Dans l'après-midi, un banquet réunira les délégués des sociétés congressistes et les invités de la mutualité, de la ville et du Conseil général, ainsi que les membres de la presse.

Le président quittera Montpellier le dimanche soir, à sept heures, après avoir visité l'hôpital suburbain.

Le Congrès des Etudiants en médecine

Paris, 27 mars. — Ce matin s'est ouvert dans la salle des fêtes de l'Institution des Sourds-Muets, rue Saint-Jacques, le premier congrès organisé par la Fédération des Associations Corporatives des Etudiants en Médecine. A l'ordre du jour de ce congrès figurent deux questions que les événements actuels rendent particulièrement intéressantes : l'envahissement de nos facultés par les étudiants étrangers et la nouvelle loi militaire. qu'étaient représentée les corporatives de Bor-France assistaient à la réunion. C'est ainsi qu'étaient représentés les corporatives de Bordeaux, Lyon, Paris, de Marseille, Rennes, Lille, Besançon, Grenoble.

Les congressistes ont adopté à l'unanimité un ordre du jour protestant contre les équivalences et demandant que le baccalauréat soit exigé pour permettre de prendre les inscriptions dans les facultés et écoles de médecine. Il a été décidé en outre de protester contre toute mesure qui tendrait à accorder des dispenses.

Le Congrès des Soureiers

ILS DÉCOUVRENT UN TROU SUR UNE PELOUSE A SAINT-MANDÉ

Paris, 27 mars. — Les expériences auxquelles les baguettisants nous avaient convié ce matin ont été particulièrement intéressantes. Sous la direction du professeur Armand Viré, du muséum d'histoire naturelle, les sourciers ont été invités à découvrir sur un sol désigné au dernier moment des « cavités sèches », c'est-à-dire des trous où il n'y avait pas d'eau.

Quatre sourciers se présentèrent. Alors comme sur le terrain du duel ils prononcèrent le sacramentel « Allez Messieurs ». Chacun des concurrents armés de baguettes avance sur le terrain. Mais voici que ces baguettes ont des oscillations révélatrices. Les contrôleurs enregistrent les déclarations des sourciers. M. Pelatrat le premier dénonce la présence d'une cavité sèche. Il en détermine la profondeur, 18 mètres. On vérifie sur le plan, c'était exact. M. Prost a son tour découvrit une carrière souterraine.

Le Congrès International de Géographie à Rome

Rome, 27 mars. — La séance d'ouverture du Congrès international de géographie, organisé par la Société royale de géographie italienne a eu lieu au Capitole.

Le roi, le marquis di San Giuliano, ministre des affaires étrangères; M. Bertolini, ministre des colonies; M. Spingardi, ministre de la guerre; le vice-amiral Cattelica, ministre de la marine; M. Credaro, ministre de l'instruction publique, plusieurs députés et sénateurs, et de nombreux congressistes, parmi lesquels les explorateurs Grandidier, Nordenskjold, Lecointe, Passarge, assistaient à cette première séance.

M. Nathan, maire de Rome, le marquis Cappelli, président de la Société de géographie, le ministre de l'instruction publique, ont pris la parole. Puis M. Nordenskjold a prononcé un discours au nom des délégués étrangers. Tous les orateurs ont été vivement applaudis.

A la Maison Blanche

A peine installé à la Maison Blanche, M. Wilson, le nouveau président, s'est empressé d'y rompre avec les précédents et d'y faire régner les vraies mœurs de la démocratie. Pendant la matinée, tous les enfants de la famille mènent un libre vacarme dans le salon oriental, autrefois réservé aux réceptions de diplomates, où les antiques fauteuils, profonds et solennels, ont été remplacés par des chaises cannées à deux dollars la pièce. La salle à manger garde jusqu'à présent sa figure ordinaire; mais les politiciens en feront une assez longue en apprenant que toute boisson alcoolique sera désormais bannie des festins officiels. M. Wilson est abstinent, comme sa femme et ses filles; cette famille unie entend mettre ses actes d'accord avec ses principes. Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre; lorsque le président aura retourné son verre, il faudra que ses hôtes demeurent sur leur soif. Qu'ils n'espèrent pas se désaltérer chez le vice-président; M. Marshall professe les même doctrines, et Mme Marshall est abstinente comme lui.

On assure qu'en proscrivant l'alcool des banquets politiques, ces deux ménages modèles ne se proposent pas seulement une propagande morale; ils comptent réaliser au profit de l'Etat une économie qui se chiffre par centaines de milliers de dollars.

Aux rafraîchissements près, les journalistes trouveront à la Maison Blanche tout ce qu'ils peuvent désirer. M. Wilson a donné des ordres pour qu'on leur fasse partout le plus aimable accueil. Son propre cabinet leur sera presque toujours ouvert; ils pourront entrer sans se faire annoncer, à moins que le président ne soit en conférence avec des ministres ou des ambassadeurs, et, dans ce cas, un de ses secrétaires se tiendra toujours à leur disposition.

M. Marshall n'est pas moins cordial pour la presse. Dans sa chambre d'hôtel (car il ne louera point de maison avant l'hiver prochain), il se prête avec grâce à toutes les interviews. Comme on lui demandait ses premières impressions : « Je n'en ai pas encore, dit-il, revenez dans une semaine; mais déjà j'espère qu'elles seront bonnes. Je ne suis pas riche; cependant, j'ai assez si je viens à mourir, pour que Mme Marshall ne soit pas obligée de se remarier ou de se faire blanchisseuse. Avec les soixante mille francs de mon traitement, je compte me suffire, car, pourvu que je puisse fumer quelques bons cigares et recevoir mes amis, je m'estime content. J'ai appris de saint Paul à m'arranger de tout; dans la vie, c'est la grande leçon. » — « Pourquoi, ajouta le reporter, vous voit-on toujours avec un chapeau de soie et un habit à queue? — J'ai hérité cette coutume de mon père, qui était médecin de quartier. C'était la tenue des docteurs d'autrefois. Et je la trouve congruente à la dignité de mes nouvelles fonctions. »

L'INVENTAIRE ET LE TRÉSOR

Déclarations d'une ancienne dame de la Cour impériale

Toulouse, 27 mars. — Une dame de la cour impériale habitant actuellement Toulouse, interrogée sur ce qu'elle pensait de l'énigmatique inventaire de Mont-Louis a fait en substance la déclaration suivante, en exprimant le désir de n'être point nommée :

Je ne crois pas pour ma part à l'authenticité de la pièce; un inventaire pareil s'il avait existé aurait dû être signé par le secrétaire des commandements de l'impératrice ou par M. Charles Thelin, trésorier des Tuileries.

Néanmoins, je crois reconnaître dans le document de Mont-Louis la description des colliers de perles et de diamants offerts par l'empereur de Russie et par le grand-duc Constantin; ces colliers étaient, en effet, célèbres à la cour.

D'autre part, en ce qui concerne Manuel Perez, je dois reconnaître que les familiers de l'impératrice savaient qu'elle avait attaché à sa personne trois ou quatre Espagnols, qui lui étaient entièrement dévoués. Mais moi qui ai assisté à la fuite de l'impératrice dans un fiacre dont Mme Lebreton dut payer le cocher. Sa Majesté n'ayant pas un sou sur elle, je me refuse à croire qu'elle ait à ce moment tragique eu seulement la préoccupation de ses bijoux.

Les Cheminots espagnols

LA GRÈVE DIFFÉRÉE

Barcelone, 27 mars. — Réuni cette nuit, pour entendre le rapport des délégués de retour de Madrid, le comité des cheminots a décidé après une longue discussion de surseoir à la proclamation de la grève.

PROCÈS SENSATIONNEL D'UN AVIATEUR ALLEMAND

Berlin, 27 mars. — Hier ont commencé, devant les tribunaux berlinois, les débats d'un procès sensationnel, celui de Stahlmann, plus connu sous d'aristocratiques pseudonymes, et